

Épreuve EP 1 : Analyse d'une situation professionnelle
Coefficient : 4

UP 1

▪ **Finalité de l'épreuve :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat ou de la candidate concernant les analyses artistiques et technologiques d'un ou d'ouvrages réels ou figurés. Elle concernera une période et/ou un thème donné, afin d'en déduire les informations utiles à la connaissance et à la réalisation d'une dentelle.

Un dossier constitué de documents relatifs à l'histoire de l'art et de la dentelle, aux arts appliqués et à la technologie sert de support à l'épreuve. Il s'agit d'énoncer les caractéristiques historiques, artistiques et techniques essentielles de l'ouvrage, de traduire graphiquement des informations et de vérifier les contenus technologiques inhérents à celui-ci.

Ce dossier est établi conjointement par les professeurs d'arts appliqués et d'enseignement professionnel.

Cette épreuve doit vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Reconnaître les différentes périodes liées à l'histoire de l'art
- Identifier et situer les types de dentelles dans leurs contextes artistiques et géographiques
- Analyser les caractères formels et stylistiques d'une dentelle à l'aide de textes et de documents iconographiques.
- Proposer des solutions esthétiques et techniques répondant à un cahier des charges.
- Maîtriser les moyens et les méthodes de représentation graphique.
- Énoncer les caractéristiques essentielles de la dentelle.
- Reconnaître les signes conventionnels du dessin de mise en carte (fuseaux)
- Reconnaître les matériels et les matières d'œuvre nécessaires.

▪ **Contenu de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U 1 dans le référentiel de certification et des savoirs artistiques et technologiques qui leurs sont associés.

Option fuseaux : C - 1, C - 2, S - 1, S - 2, S - 3, S - 4, S - 5

Option aiguille : C - 1, C - 2, S - 1, S - 2, S - 4, S - 5

. Elle s'articule selon trois parties comprenant, une analyse formelle et artistique, une analyse technologique et un projet graphique.

A / Analyse formelle et artistique :

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation iconographique historique et/ou contemporaine, de situer, d'analyser, de comparer des ouvrages (dentelles et productions des arts décoratifs) portant sur l'histoire de l'art et de la dentelle.

L'épreuve portera sur les styles liés aux domaines du vêtement, du décor de l'ameublement, des décors textiles, de l'ornementation et des techniques utilisées au travers de dentelle belge, italienne et française. Elle comportera une étude sous forme d'annotations graphiques et écrites.

▪ **Critères d'évaluations :**

On prendra plus particulièrement en compte :

- La justesse des connaissances des arts de la dentelle d'une période donnée.
- La pertinence du choix relationnel des références historiques et artistiques.
- La qualité formelle et plastique des annotations graphiques.
- La lisibilité du rendu.

B/ Analyse technique et technologique :

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents fournis (cahier des charges, documentation iconographique et technique) en relation avec l'analyse formelle et artistique précédente,

décrivant une dentelle réelle ou figurée intégralement et/ou en partie, de procéder à son analyse technologique sous forme écrite et graphique.

▪ Critères d'évaluations :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la justesse des connaissances du dessin technique (Option : fuseaux)
- la précision et la cohérence des réponses aux questions techniques et technologiques posées
- la justesse et la précision des relevés graphiques en vue d'une réalisation (Option : aiguille)

C/ Projet graphique

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation et en relation avec les analyses formelle, artistique et technique, de proposer des solutions esthétiques et techniques et de les traduire graphiquement, à partir d'un cahier des charges.

▪ Critères d'évaluations :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la pertinence de l'analyse plastique et son exploitation en référence à la documentation fournie.
- la qualité des relevés graphiques et leurs usages.
- la mise au point du projet graphique portant sur tout ou partie d'un ouvrage dentellier.
- l'expressivité de la traduction graphique (formes, textures, couleurs)
- la lisibilité de la communication graphique.

▪ Modes d'évaluation :

Les activités, les documentations artistiques et techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

I / Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve d'analyse d'une situation professionnelle a une durée minimale de 4h 30 et maximale de 6 h 30 et se déroule en trois parties écrites et graphiques constitutives, liées à une période et /ou un thème donné :

- | | | |
|--|------------------------|---------------------|
| - Analyse formelle et artistique : | Durée de 1h 30 à 2h 30 | Notée sur 40 points |
| - Analyse technique et technologique : | Durée 1h | Notée sur 20 points |
| - Réalisation graphique : | Durée 2h à 3h | Notée sur 20 points |

Elle a lieu en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3

Le sujet comporte un dossier constitué de documents écrits et d'ouvrages réels et/ou figurés qui précisent les caractéristiques artistiques et techniques d'un et/ou des spécimens de dentelles.

I / Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, liées à une période et /ou un thème donné, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en Formation Continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Situation 1 Analyse formelle et artistique : Elle se déroule dans le cadre des séances d'analyse stylistique et fait appel aux connaissances d'histoire de l'art et de la dentelle du candidat. (Durée de 1h 30 à 2h 30). Notée sur 40 points.

Analyse technique et technologique : elle se déroule dans le cadre des séances technologiques et fait appel aux connaissances technologiques et professionnelles du candidat. (Durée d'1 heure). Notée sur 20 points.

Situation 2 Réalisation graphique : elle se déroule dans le cadre des séances de projet d'arts appliqués et fait appel aux connaissances plastiques et esthétiques du candidat. (Durée de 2 heures à 3 heures). Notée sur 20 points.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques et artistiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s). La note définitive est délivrée par le jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Épreuve EP 2 : Réalisation d'une dentelle**UP 2****Coef : 9 (dont coef 1 pour la V.S.P)**▪ **Finalité :**

Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude de la candidate ou du candidat à réaliser une dentelle à partir de documents de définition en relation avec ceux de l'épreuve EP1 (dessin de mise en carte pour l'option fuseaux, dessins artistique et technique pour l'option aiguille) Avec les moyens matériels nécessaires la candidate est conduite à réaliser tout ou partie de l'ouvrage. Elle assure la qualité des fabrications, des finitions et de la présentation dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Cette épreuve doit vérifier les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Analyser le dessin artistique (option aiguille)
- Décoder de dessin de mise en carte (option fuseaux)
- Identifier les outils (options fuseaux et aiguille)
- Choisir les matières d'œuvre (options fuseaux et aiguille)
- Sélectionner et préparer les supports (option aiguille)
- Réaliser la dentelle (options fuseaux et aiguille)
- Exécuter les finitions (options fuseaux et aiguille)

▪ **Contenu :**

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences repérées U 2 dans le référentiel de certification et les savoirs artistiques et technologiques qui leurs sont associés.

Option fuseaux : C - 1, C - 2, C - 3, C - 4, S - 2, S - 3, S - 4, S - 5, S - 6

Option aiguille : C - 1, C - 2, C - 3, C - 4, S - 1, S - 2, S - 4, S - 5, S - 6

▪ **Critères d'évaluations options : fuseaux et aiguille**

Pour cette épreuve, il est tenu compte de :

- L'utilisation pertinente des moyens mis en œuvre.
- Le respect des prescriptions techniques.
- La conformité de la dentelle réalisée par rapport au modèle fourni
- Les qualités esthétiques et techniques de la dentelle
- La conformité des finitions par rapport au travail demandé, ainsi que de sa qualité et de son esthétique.

▪ **Modes d'évaluation :**

Les activités, les documentations artistiques et techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Option : fuseaux**1 / Évaluation par épreuve ponctuelle**

A partir de cartons et en possessions des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser les dentelles demandées.

Elle a lieu dans une salle équipée de tables de dessin adaptables d'au moins quatre formats A3, des sièges réglables, de lumière naturelle et artificielle individuelle.

L'épreuve a une durée de 34 heures et comporte trois parties :

Partie 1 : Réalisation d'un modèle de dentelles à fils continus ou à fils coupés.

Durée maximale 25 heures Notée sur 100 points

Partie 2 : Réalisation d'exercices permettant de vérifier des acquisitions dans le domaine technique non évalué lors de la partie principale (dentelle à fils continus ou dentelle à fils coupés)

Durée maximale 6 heures. Notée sur 40 points

Partie 3 : Réalisation des opérations de finition et de présentation demandées à partir d'éléments de dentelle fournis et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires.

Durée maximale 3 heures. Notée sur 20 points

2 / Évaluation par contrôle en cours de formation

Elle donne lieu à deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation et une en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des situations d'évaluation s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. La note définitive est délivrée par le jury.

A/ Situation d'évaluation en centre de formation (120 points)

L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, liées à une période et /ou un thème donné et d'égale pondération, organisées dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Situation 1 : A partir de cartons et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser une dentelle à fils continus. A partir d'un ou d'éléments de dentelle fournis la candidate devra effectuer les finitions demandées.

Durée maximale 16 heures Notée sur 60 points

Situation 2 : A partir de cartons et en possessions des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser une dentelle à fils coupés. A partir d'un ou d'éléments de dentelle fournis la candidate devra effectuer les finitions demandées.

Durée maximale 16 heures. Notée sur 60 points

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. Chaque situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

B/ Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel (40 points)

La formation en milieu professionnel doit permettre de développer, en situation réelle, les savoirs et savoir-faire du candidat.

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation se déroule en dernière année de formation en milieu professionnel ou en fin de formation pour les stagiaires de la formation continue. Elle se répartit sur plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à une semaine.

Pour les apprentis, la situation d'évaluation organisée au cours de la formation en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. La synthèse est effectuée par le ou les tuteur(s) de(s) entreprise(s) d'accueil et des membres de l'équipe pédagogique, en présence du candidat. Une note conjointe sera proposée au jury en fin ou à la suite de la formation en milieu professionnel.

Option : aiguille

1 / Évaluation par épreuve ponctuelle

A partir d'un dessin artistique et technique et en possession des équipements, des outils et des matières d'œuvre nécessaires, la candidate ou le candidat doit réaliser tout ou partie de la dentelle et les finitions demandées.

L'épreuve a une durée totale de 34 heures

2 / Évaluation par contrôle en cours de formation

Elle donne lieu à deux situations d'évaluation organisée l'une dans l'établissement de formation et l'autre en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations d'évaluation s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale. La note définitive est délivrée par le jury.

A/ Situation d'évaluation en centre de formation (sur 120 points)

Le contrôle s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation, d'une durée maximale de 34 heures en continue, liée à une période et /ou un thème donné, organisée dans l'établissement de formation au cours de la deuxième année de formation ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

Cette situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques et artistiques associés. Un professionnel au moins y est associé.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

B/ Situation d'évaluation au cours de la période de formation en milieu professionnel (sur 40 points)

La formation en entreprise doit permettre de développer, en situation réelle, les savoirs et savoir-faire du candidat

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation se déroule en dernière année de formation en entreprise ou en fin de formation pour les stagiaires de la formation continue. Elle se répartit sur plusieurs périodes ne pouvant être inférieures à une semaine.

Pour les apprentis, la situation d'évaluation organisée au cours de la formation en milieu professionnel peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. La synthèse est effectuée par le ou les tuteur(s) de(s) entreprise(s) d'accueil et des membres de l'équipe pédagogique, en présence du candidat. Une note conjointe sera proposée au jury en fin ou à la suite de la formation en entreprise.

Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP 2. Elle est notée sur 20 points

L'épreuve de Vie Sociale et Professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations

A / Contrôle en Cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1 . 1 Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties

1^{ère} partie : Une évaluation écrite d'une durée d'une heure notée sur 7 points. Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels, ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés aux activités physiques, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4, l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2^{ème} partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de deux pages maximum par candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2 . 2 Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B / Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure

Le sujet comporte une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesure de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risques liés au bruit.